

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
PASSE-PARTOUT INC.



RÉGIE INTERNE

Adoptée par le conseil d'administration
Le 20 mai 2014 CA-02-14-03A



Table des matières

Règles de régie interne du centre de la petite enfance	3
Passe-Partout inc	3
1. Préambule	3
1.1 Notre petite histoire.....	3
1.2 Notre mission	3
1.3 Nos valeurs qui nous donnent des ailes	3
1.4 Nos objectifs	4
2. Présentation de notre CPE	4
2.1 Notre milieu de vie à l'intérieur	4
Nous avons aménagé chacun des locaux afin de favoriser l'autonomie, la découverte, le jeu et le goût à la lecture.....	4
2.2 Notre milieu de vie à l'extérieur	4
2.3 Notre équipe.....	4
3. Notre programme éducatif	5
4. Communication avec le parent	6
5. Politique d'admission	6
6. L'inscription de votre enfant.....	7
6.1 Le matériel que vous devez fournir.....	7
6.2 Le matériel fourni par le CPE	8
6.3 Changements de groupe en cours d'année	8
7. Administration	9
7.1 Frais de garde et places à contribution réduite ou exemptée	9
7.2 Les frais de retard.....	9
7.3 Les assurances	9
7.4 Politique de fermeture	9
8. Procédure à l'arrivée et au départ du CPE.....	9
9. Votre participation	10
9.1 Conseil d'administration et autres comités	10
9.2 Rencontres parents/éducatrices	10
9.3 Sorties éducatives.....	10
10. Santé.....	11
10.1 L'enfant malade	11
A) Fait de la fièvre	11
B) Démontre des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhée).....	12
C) Conjonctivite infectieuse	12
D) Est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, scarlatine, pédiculose, etc.) qui doit être traitée.....	13
10.2 Médicaments	13
10.3 Urgence	13
11. Alimentation.....	13
11.1 Repas.....	14
11.2 Allergies, intolérances, diète spéciale et restrictions alimentaires	14
12. Sécurité.....	14

Règles de régie interne du centre de la petite enfance Passe-Partout inc

1. Préambule

1.1 Notre petite histoire

Notre première installation se situe dans le quartier St-Rodrigue de Charlesbourg depuis près de 30 ans. En 1997, la corporation qui était privée a obtenu son permis du ministère de la Famille en 1997 pour devenir un centre de la petite enfance sans but lucratif. En 2015, une deuxième installation voit le jour dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury.

Dans l'installation de Charlesbourg, nous accueillons 62 enfants par jour de 18 mois à 5 ans et ce, de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi. Dans l'installation de Stoneham, nous accueillons 68 enfants de 18 mois à 5 ans et 10 poupons de moins de 18 mois.

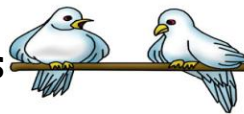
Conseil d'administration :

Comme le mentionne l'article 7 de la loi sur les services de gardes à l'enfance, notre corporation est administrée par un conseil d'administration composé de 9 personnes dont : 6 parents utilisateurs dont un minimum de 2 par installation, 1 membre du personnel dans chacune des installations et 1 représentant de la communauté.

1.2 Notre mission

Le CPE Passe-Partout s'engage à répondre aux besoins de sa clientèle dans un souci constant de qualité en respectant les différences et en valorisant l'épanouissement des enfants, de leurs parents et du personnel en association avec les partenaires du CPE.

1.3 Nos valeurs qui nous donnent des ailes



Le respect : c'est être capable d'éprouver de la considération pour soi, les autres et les environnements.

L'autonomie : c'est être capable de faire des choses par soi-même avec une certaine liberté.

L'ouverture : c'est d'être capable d'accepter et de respecter la différence.

L'esprit d'équipe: c'est être capable de collaborer, de s'entraider, de se mobiliser et d'être solidaire.

La créativité: c'est être capable d'inventer, de créer, d'imaginer, d'innover et de rêver.

1.4 Nos objectifs



- ◇ Offrir aux enfants un milieu riche et stimulant.
- ◇ Offrir aux enfants un milieu favorable au développement de saines habitudes de vie et de comportements qui influencent de manière positive leur bien-être.
- ◇ Amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement.
- ◇ Favoriser l'accueil d'enfants de différentes communautés culturelles et ceux ayant des besoins particuliers (retard de développement, troubles langagiers, etc.)
- ◇ Établir une relation de confiance avec vous, permettant ainsi une continuité entre le CPE et votre famille.

2. Présentation de notre CPE

2.1 Notre milieu de vie à l'intérieur

Nous avons aménagé chacun des locaux afin de favoriser l'autonomie, la découverte, le jeu et le goût à la lecture.

Ainsi, il y a des coins dans chacun des locaux dont un coin bricolage, un coin symbolique (les métiers, cuisine, poupée...), un coin blocs, un coin scientifique, un coin doux pour relaxer et un coin lecture.

2.2 Notre milieu de vie à l'extérieur

Les enfants sortent à l'extérieur à chaque jour à moins que la température soit inclémente. Ce sont des moments pour les enfants de bouger, des faire des activités sportives, des ateliers, des activités de jardinage etc.

2.3 Notre équipe

Notre équipe possède une formation et/ou une riche expérience en service de garde. Elle se ressource constamment par le biais de perfectionnement et au travers des réunions pédagogiques mensuelles.

Pour l'installation de Charlesbourg, elle est composée du

- personnel éducatif : 8 éducatrices titulaires de groupe qui travaillent 4 jours, 2 éducatrices volantes qui travaillent le jour de congé de l'éducatrice titulaire et une éducatrice pour les pauses et les fins de journée
- personnel de soutien : un responsable de l'alimentation, une secrétaire/comptable, un homme d'entretien et une éducatrice spécialisée.

Pour l'installation de Stoneham, elle est composée du

- Personnel éducatif : 10 éducatrices titulaires de groupe qui travaillent 4 jours, 3 éducatrices volantes qui travaillent le jour de congé de l'éducatrice titulaire et une éducatrice pour les pauses et la fin de journée.
- Personnel de soutien : un responsable de l'alimentation, une secrétaire/comptable et une préposée à la cuisine et à la désinfection

Pour les deux installations

- Personnel de soutien pédagogique et direction: Une agente de soutien pédagogique et une directrice générale

Ratio éducateurs/ enfants

1 éducatrice pour 5 enfants de moins de 18 mois

1 éducatrice pour 8 enfants de 18 mois à 4 ans

1 éducatrice pour 10 enfants de 4 ans

Nous travaillons en étroite collaboration avec les parents et les intervenants du milieu, dont le CSSS, l'IRD PQ, le CRDI et le Centre jeunesse de Québec, afin qu'il y ait concertation lorsque des interventions particulières auprès des enfants sont nécessaires.

3. Notre programme éducatif



Notre équipe adhère aux orientations et aux principes de base du Programme éducatif des centres de la petite enfance. Elle s'affère, chaque jour, à offrir à votre enfant des activités variées qui touchent toutes les sphères de son développement. Il est articulé autour de cinq grands principes :

- Chaque enfant est un être unique et les activités éducatives doivent respecter son rythme de développement et ses besoins individuels.
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré qui tient compte de ses habiletés et de toutes les dimensions de sa personne (intellectuelle, motrice, langagière, morale et socio-affective).
- L'enfant est le premier agent de son développement; il construit sa connaissance de soi, des autres et de son environnement en manipulant, en explorant, en expérimentant, en s'exprimant de même qu'en écoutant et en observant.
- L'enfant apprend par le jeu qui est un moyen privilégié d'interaction et d'évolution et, pour l'enfant, le moyen par excellence pour explorer l'univers, le comprendre, le maîtriser.
- La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle et contribue au développement harmonieux de l'enfant. Des relations harmonieuses entre le personnel

éducateur et les parents donnent à l'enfant le sentiment de vivre dans un univers cohérent et favorisent le développement de sa confiance en lui et en les autres.

Divers types d'activités sont utilisés afin de faire vivre à votre enfant des expériences d'apprentissage dans un encadrement chaleureux et adapté aux besoins de celui-ci. La programmation des activités est affichée au babillard du local de votre enfant, nous vous invitons à la lire quotidiennement et avec beaucoup d'attention.

Plate-forme pédagogique

Nous privilégions une approche démocratique pour intervenir auprès de votre enfant. Nous croyons que cette façon d'intervenir aide à soutenir l'estime de soi et l'intégrité de votre enfant tout en veillant à son plein épanouissement. Les éducatrices mettent des règles de vie simple avec un horaire équilibré et stable qui offrent à l'enfant un cadre sécurisant.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire attentivement le dépliant intitulé «Plate-forme pédagogique» qui vous a été fourni avec ce document. Il vous informera davantage sur les différents outils d'application pédagogique et sur la structure pédagogique de notre centre.

4. Communication avec le parent

Votre enfant a également la possibilité d'avoir un agenda dans lequel un suivi de sa journée est fait. Il vous suffit d'en prendre connaissance à tous les jours. Nous complétons notre programme d'activités par des sorties éducatives, des invités spéciaux ou par la mise sur pied de projets spécifiques. Nous trouvons important de vous tenir au courant de notre démarche éducative auprès de votre enfant. C'est pour cette raison que vous êtes invité à deux rencontres par année, voir point 9.2. Nous vous remettons à la fin de chaque année un album souvenir regroupant les plus belles œuvres et les meilleurs moments de votre enfant. Un souvenir de sa petite enfance que vous conserverez sans doute longtemps.

5. Politique d'admission

Pour obtenir une place au CPE, vous devez inscrire votre enfant sur la liste centralisée; Bila. Vous pouvez les joindre au www.bila.ca ou au téléphone suivant 418-842-2521 poste 2.

- a) Pour répondre à notre politique d'intégration d'enfants à besoins particuliers, le CPE réserve jusqu'à 10 % des places disponibles selon nos ressources
- b) Nous avons aussi une entente avec le CSSS de Québec-Nord, celle-ci consiste à réserver trois (3) places pour leur clientèle.
- c) Ensuite, les demandes reçues sont traitées selon l'ordre de priorité suivant :
 1. Frères et sœurs d'un enfant inscrit ou déjà inscrit en installation
 2. Enfants du personnel du CPE
 3. Enfants référés par un Centre multiethnique qui ne parlent pas ou peu français
 4. La liste d'attente de BILA



La date de réservation, le groupe d'âge dans lequel la place est disponible et le nombre de jours à combler sont des critères respectés pour octroyer une place.

6. L'inscription de votre enfant



Pour inscrire votre enfant, vous devez...

- Lire la régie interne
- Remplir et signer la fiche d'inscription
- Remplir et signer la fiche médicale
- Compléter et signer les formulaires de place à contribution réduite ou exemptées
- Lire et signer le contrat de service
- Remplir et signer les divers protocoles pour l'administration des médicaments
- Compléter le questionnaire d'intégration
- Lire les dépliants sur la sécurité et sur la pédagogie
- Joindre les pièces justificatives nécessaires

Vous devez remplir et signer tous ces documents avant que votre enfant commence à fréquenter le CPE. La fiche d'inscription peut vous être remise, sur demande, lors du départ définitif de votre enfant. Il est de votre responsabilité d'aviser la direction s'il y a des modifications ou des changements à apporter à ces documents.

Les renseignements contenus dans ces documents sont confidentiels et nul ne peut donner ou recevoir de l'information écrite ou verbale, sans l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale (Code civil).

6.1 Le matériel que vous devez fournir

Les articles suivants sont nécessaires au bon fonctionnement et au bien-être de votre enfant au CPE:

Pour les enfants de la pouponnière à Stoneham

- 2 sucres identifiées
- 2 biberons vides identifiés OU une formule de lait maternisé déjà préparé dans les biberons
- Céréales pour le déjeuner (au besoin)
- Un gobelet (pour l'eau)
- Couches jetables
- Une couverture pour la sieste
- Un toutou lavable (au besoin)
- Vêtements de rechange (3 ensembles) le tout bien identifié
- Vêtements d'extérieur adaptés à la saison
- Crème à base d'oxyde de zinc

- Gouttes nasales salines
- Liste complètes des aliments déjà introduits

Pour les enfants de 18 mois et plus

- Brosse à dents (à petit manche) avec capuchon (cet article est aussi offert à 2 \$ au bureau de la direction)
- Vêtements de rechange (sous-vêtements, bas, pantalons, chandails)
- Couverture et peluche (si nécessaire à l'enfant)
- Sac qui se ferme pour mettre la couverture et la peluche
- Couvre-tout à manches longues
- Articles pour la baignade : costume de bain et serviette (durant la période estivale)
- Couches (si nécessaire)
- Vêtements extérieurs appropriés à la saison

Par mesure de sécurité, le port du foulard et les sacs de plastique sont interdits.

- **CHAQUE ARTICLE DOIT ÊTRE BIEN IDENTIFIÉ.**
- **LE CENTRE N'EST PAS RESPONSABLE DES OBJETS PERDUS OU ENDOMMAGÉS.**

6.2 Le matériel fourni par le CPE

Une fois par année, 7\$ vous sera facturé pour la crème solaire FPS/SPE 30 permettant, ainsi, de s'assurer que l'enfant a toujours de la crème solaire. Toutefois, si vous le désirez, vous pouvez fournir la crème solaire et ainsi vous ne serez pas facturé.

L'acétaminophène est fourni gratuitement pour le CPE.

6.3 Changements de groupe en cours d'année

Il peut arriver que votre enfant change de groupe en cours d'année pour les raisons suivantes :

- il y a une place qui se libère dans un groupe à cause du départ d'un enfant du CPE,
- il y a une dynamique difficile dans la composition d'un groupe d'enfants,
- il y a une raison majeure qui nécessite le changement d'un enfant.

Vous serez avisés du transfert de votre enfant dans un autre groupe et nous ferons en sorte qu'il vive bien cette transition.

7. Administration



7.1 Frais de garde et places à contribution réduite ou exemptée

Tous les enfants sont éligibles à un service de garde éducatif au tarif de 7,30 \$ par jour, comprenant un service éducatif, un dîner et deux collations. Si vous êtes bénéficiaires de l'aide de dernier recours vous avez droit à la gratuité du service à raison de 2 jours et demi par semaine. Vous trouverez, en annexe A, le calendrier de paiement.

7.2 Les frais de retard

Si vous quittez après l'heure de fermeture, des frais de 7\$ du 15 minutes vous seront automatiquement facturée sur votre compte. Vous aurez aussi un formulaire à compléter et à signer.

7.3 Les assurances

Chaque enfant inscrit au CPE est doté d'une assurance-accident qui le protège en cas d'accident. L'attestation d'assurance est remise lors de l'inscription de l'enfant au CPE et lors du renouvellement du contrat en cours d'année.

7.4 Politique de fermeture

La direction peut fermer le CPE pour des causes incontrôlables (ex. : bris de chauffage, feu, dégât d'eau, etc.), à cause d'une tempête d'une extrême gravité (ex.: impossibilité pour la majorité des parents et du personnel de se rendre au CPE). Si la décision de fermer le centre est prise avant 7 h, vous serez avisés par le poste de radio **CHIK 98.9**. Si le CPE doit fermer ses portes en cours de journée, la direction du CPE vous téléphonera pour que vous veniez chercher votre enfant le plus tôt possible. Lors de la fermeture du CPE, les frais de garde doivent être déboursés comme pour une journée normale.



8. Procédure à l'arrivée et au départ du CPE

Dès le moment où le parent est sur place, l'enfant est automatiquement sous sa responsabilité. Le parent ne doit pas laisser son enfant circuler seul dans les locaux du CPE.

À votre arrivée, vous devez...

- Déposer les articles de l'enfant dans son casier

- Prendre le temps de laisser votre enfant se déshabiller
- Reconduire votre enfant à une éducatrice
- Remplir la fiche médicale si l'enfant doit recevoir un médicament prescrit dans la journée.
- Aviser l'éducatrice si c'est une autre personne que précisée à la fiche d'inscription qui viendra chercher votre enfant au CPE en fin de journée
- Laisser les messages pertinents à l'éducatrice par écrit dans sa pochette

À votre départ, vous devez...

- Consulter l'agenda de votre enfant, s'il y a lieu
- Consulter le tableau à l'entrée du CPE pour savoir où se trouve votre enfant
- Prendre le temps de laisser votre enfant s'habiller
- Apporter les réalisations de l'enfant à la maison tous les jours.

9. Votre participation



9.1 Conseil d'administration et autres comités

Vous êtes fortement encouragés à assister aux assemblées générales afin de connaître les grandes orientations du CPE. De plus, vous aurez l'occasion de vous proposer pour être membre du conseil d'administration du CPE.

Durant l'année, il est également possible que nous sollicitons votre collaboration pour diverses raisons.

9.2 Rencontres parents/éducatrices

Une rencontre de groupe avec l'éducatrice de votre enfant est prévue en septembre. Cette rencontre a pour but de mieux connaître le fonctionnement spécifique de chaque groupe d'âge. Une rencontre individuelle a lieu en novembre, celle-ci étant pour discuter plus spécifiquement du développement de votre enfant. D'autres rencontres, en cours d'année, peuvent avoir lieu à votre demande ou à celle de l'éducatrice.

9.3 Sorties éducatives

Pour assurer le succès des sorties, vous serez invités à y participer en prenant en charge de 2 à 3 enfants selon le type de sortie et l'âge des enfants. Un montant de 5\$ pour chacune des sorties vous sera chargé.

10. Santé

10.1 L'enfant malade

Les critères d'exclusion

En tout temps, lorsque l'état général de votre enfant ne lui permet pas de suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant l'éducatrice de donner les soins et de voir à la sécurité des autres enfants, il y aura exclusion jusqu'à ce que son état s'améliore. L'exclusion de votre enfant malade a pour objectif le bien-être de celui-ci et/ou la protection des autres personnes qui fréquentent le centre. Nous sommes conscients que l'exclusion de votre enfant peut vous causer des problèmes de conciliation travail/famille. C'est pourquoi vous devez prévoir un autre mode de garde lorsque le CPE doit retirer votre enfant.

Les critères de réintégration de l'enfant au CPE. L'enfant peut réintégrer le service de garde à trois conditions :

- ◇ Les symptômes ont disparu
- ◇ L'enfant est assez bien pour suivre les activités
- ◇ Il est considéré comme non contagieux

Si l'état de l'enfant le nécessite, le CPE peut exiger un avis médical avant le retour de l'enfant.

Principaux symptômes qui nécessitent l'exclusion ou une intervention du centre

A) Fait de la fièvre

Il y a de la fièvre si la température est supérieure à :

38,0 C. : température rectale

37,5 C : température buccale

37,2 C : température sous l'aisselle

Si l'éducatrice note une élévation de température, mais que l'enfant est capable de suivre les activités, l'éducatrice avise le parent de la situation et l'informe que l'on administre de l'acétaminophène selon le poids de l'enfant. Si après une heure, la température reste élevée ou si son état général se détériore, l'éducatrice contacte le parent pour venir chercher son enfant.

Les membres du personnel peuvent en tout temps refuser l'accès d'un enfant malade ou exiger qu'un adulte vienne le chercher.

Selon le protocole du ministère de la Famille, l'acétaminophène peut être administrée exclusivement pour atténuer la fièvre.

Elle ne peut-être administrée :

- ◇ Pour soulager la douleur
- ◇ Pendant plus de 48 heures consécutives (deux jours)
- ◇ À des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les quatre heures précédentes.

B) Démontre des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhée)

On parle de diarrhée lorsque l'enfant fait des selles plus liquides non associé à un changement de diète et à fréquence anormale, ou lorsqu'il y a présence de mucus ou de sang dans les selles. À ces symptômes peut s'ajouter de la fièvre.

L'exclusion est souvent nécessaire dans le cas de diarrhée épidémique (au moins deux enfants du même groupe).

On demande aux parents de venir chercher l'enfant si :

- ◇ L'enfant a vomi fréquemment, ou a vomi 2 fois dans les dernières 24 heures
- ◇ L'enfant a un mauvais état général
- ◇ L'enfant vomi et a d'autres symptômes (diarrhée, fièvre, nausée, douleur à l'estomac, maux de tête)
- ◇ Présence de sang ou de mucus.

Le parent doit informer le CPE de l'état de santé de l'enfant à son arrivée.

L'enfant pourra réintégrer le CPE lorsqu'il n'aura pas vomi plus de deux (2) fois dans les dernières 24 heures.

C) Conjunctivite infectieuse

La conjunctivite infectieuse est une maladie qui se propage rapidement en service de garde. L'hygiène doit être accrue de la part du personnel. Elle doit être diagnostiquée rapidement.

Les symptômes de la conjunctivite sont rougeur des yeux, gonflement des paupières, écoulement jaunâtre et purulent, paupières collées le matin et sensation de corps étranger.

Le parent doit consulter rapidement afin de prévenir une épidémie.

L'enfant doit recevoir un traitement avant de réintégrer le CPE.

D) Est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, scarlatine, pédiculose, etc.) qui doit être traitée.

Pour les maladies contagieuses, il faut se référer au « *Tableau d'exclusion à l'intention des centres de la petite enfance et des garderies* » affiché au CPE pour connaître les symptômes des différentes maladies contagieuses.

Les parents doivent informer le CPE si leur enfant a une maladie contagieuse afin de mettre en application les mesures de protection pour les autres enfants. Le contrôle des maladies contagieuses est la responsabilité des parents et du CPE. Nous avons besoin de votre collaboration.

Le CPE s'engage à afficher une lettre à l'entrée lorsqu'il y a quelques enfants atteints d'une maladie contagieuse.

10.2 Médicaments

L'administration des médicaments se fait en conformité aux articles 116 à 121.9 du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Si votre enfant doit prendre un médicament durant la journée, vous devrez remplir et signer le formulaire à cet effet. Seuls les médicaments avec prescription identifiés au nom de l'enfant seront acceptés. Les médicaments devront être dans leur contenant d'origine et remis au personnel du centre qui les consignera à l'endroit prévu à cet effet. Les éducatrices ne sont autorisées à administrer un médicament qui n'est pas prescrit par le médecin (ex. : sirop pour le rhume, pastille...). **Vous ne pouvez laisser de médicaments dans le sac de votre enfant.**

Par contre, l'acétaminophène et l'insectifuge peuvent être administrés selon des protocoles d'entente. De plus, des solutions orales d'hydratation, de la crème solaire, des solutions nasales salines, de la crème pour érythème fessier, du gel lubrifiant pour prise de température, du baume pour les lèvres, de la crème hydratante et de la lotion calamine peuvent être fournis par le parent et celui-ci doit signer le formulaire d'autorisation.

10.3 Urgence

En cas d'accident, l'éducatrice responsable de votre enfant appliquera les premiers soins selon sa formation RCR. Au besoin, elle l'accompagnera à la clinique ou à l'urgence de l'hôpital. Advenant un accident, un membre du personnel vous avisera le plus tôt possible, et vous demandera de vous rendre à la clinique ou à l'hôpital dans les plus brefs délais.

11. Alimentation

Aucune nourriture extérieure n'est acceptée.



11.1 Repas

La collation est servie entre 9 h et 9 h 30. Le dîner est servi entre 11 h et 11 h 45 et la collation de l'après-midi est distribuée entre 15 h et 15 h 30 et comprend un aliment plus soutenant. Ce sont des moments éducatifs privilégiés en autres en discutant, en découvrant de nouveaux aliments et en sensibilisant les enfants à l'acquisition de saines habitudes alimentaires.

Les repas sont préparés sur place par la responsable de l'alimentation. Le menu est équilibré, basé sur le guide alimentaire canadien. Il varie 2 fois par année : un menu d'hiver et un d'été, celui-ci est affiché à l'entrée du CPE. De plus, des copies sont aussi disponibles dans les supports près de l'entrée et vous pouvez le consulter sur notre site internet. En cas de modification, il sera mentionné sur le menu à l'entrée. Les enfants doivent avoir déjeuné avant leur arrivée au centre.

11.2 Allergies, intolérances, diète spéciale et restrictions alimentaires

Le CPE modifie le menu des enfants ayant des allergies, des intolérances, une diète spéciale et des restrictions alimentaires pour des raisons de conviction religieuses. Vous devez inscrire les informations dans la fiche médicale annexée à la fiche d'inscription.

Pour les allergies, les intolérances et la diète spéciale, une attestation médicale devra être complétée ainsi qu'une rencontre avec la responsable de l'alimentation.

Une autorisation vous sera, alors, demandée pour afficher le nom et la photo de l'enfant dans son local. De plus, vous devez fournir la médication nécessaire.

12. Sécurité

Au CPE, nous avons la sécurité des enfants à cœur. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du dépliant sur la sécurité.

